Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 16 (1955)

Heft: 6-7

Rubrik: Procès-verbal de la 35e assemblée des délégués de la SFO, dimanche 20 mars 1955, dans la salle du Conseil communal de Bellinzone

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous prévoyons d'organiser l'hiver prochain les cours mentionnés ci-dessus. Il s'agit en premier lieu de connaitre le nombre des intéressés. Nous prions donc les membres qui auraient intérêt à suivre un de ces cours, de bien vouloir s'annoncer provisoirement jusqu'au 15 septembre 1955 auprès du président central en mentionnant le cours désiré.

2. Cotisations : Nous rappelons aux sections que, selon les statuts, les cotisations doivent être payées jusqu'au 1er août. Les retardataires auront en plus à payer les frais de sommation.

Au nom du comité central : *Robert Botteron*, président central

Procès-verbal

de la 35e assemblée des délégués de la SFO, dimanche 20 mars 1955, dans la salle du Conseil communal de Bellinzone

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4. 4. 54 à Bâle.
4. Rapport annuel 1954.
5. Rapport du bibliothécaire 1954.
6. Comptes 1954, Rapport des vérificateurs.
7. Propositions du Comité central.
8. Propositions des sections.
9. Fixation de la cotisation 1955.
10. Budget 1955.
11. Nomination du comité central.
12. Nomination d'une section vérificatrice.
13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
14. Divers et imprévus.
15. Nomination des membres vétérans de la SFO.

1. Salutations. A 09 h. 30 précises, le Président central Botteron ouvre la 35me assemblée des délégués de la SFO et salue tous les représentants des sections venus au Tessin. Plusieurs sections se sont fait excuser. La distance, des concerts et manifestations et des frais de voyages assez élevés sont les principaux motifs d'excuses. La question des frais de voyage n'est toutefois pas probante puisque la date permettait de profiter encore des billets de dimanche. Même pour de longues distances les frais n'étaient pas supérieurs à ceux des années passées. — C'est la première fois que la SFO tient ses assises au Tessin. Malheureusement nous n'avons que deux sections de l'autre côté du Gotthard. Mais il faut bien relever que le concert entendu hier soir à la halle de gymnastique est la preuve que la musique règne en maîtresse au Tessin. La splendide exécution de l'orchestre, du choeur et des solistes a démontré avec évidence le lien étroit existant entre ce peuple et la musique.

— Des remerciements chaleureux sont adressés au Dr Zeli, organisateur de la journée, instamment prié de les transmettre également aux membres de l'orchestre de Bellinzone ainsi qu'aux chanteurs.

Se sont excusés aujourd'hui : le Département fédéral de l'Intérieur, ainsi que les membres d'honneur Mathys, Gschwind, Waldisberg et Olivetti.

L'invitation à l'assemblée des délégués de ce jour a été publiée dans «Sinfonia» No 1 resp. 2/3. L'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences. Sur proposition de l'assemblée sont nommés scrutateurs : MM. Arnold Gubler, Balsthal et Carl Krebser, Arbon.

La liste mise en circulation confirme la présence de

Comité central : Robert Botteron, Berne, Président central ; Paul Schenk, Wil, Vice-président ; Ernst Roos, Lützelflüh, Bibliothécaire central ; Benjamin Liengme, Delémont.

Le secrétaire central L. Zihlmann appelé au service militaire il y a quelques jours est excusé.

Commission de musique : Dir. G. Fessler-Henggeler, Baar, Président ; Prof. Dr. A.-E. Cherbuliez, Kilchberg-Zurich ; Dr Ed. M. Fallet, Berne.

Membres d'honneur : G. Huber-Nötzli, Zurich-Altstetten.

Hôtes d'honneur : Dr Cioccari, Chancelier, représentant du gouvernement tessinois ; Prof. Mordasini, recteur, représentant de la ville de Bellinzone ; Dr Luigi Furger, secrétaire communal, Bellinzone.

58 délégués officiels, représentant 38 sections,
5 délégués non officiels,
54 sections sont excusées.

34 sections ne se sont pas représentées et ne se sont pas fait excuser. Ce sont : O. Männerchor Altdorf, O. Amriswil, Orchestre de la Côte Aubonne, O. Höfe Bäch, O. Brunnen, O. Buochs, O. Büren a. A., O. Odéon La Chaux-de-Fonds, O. Dagmersellen, O. Einsiedeln, O. symphonique Fleurier, O. Frauenfeld, O. Gossau SG, O. cath. Hägendorf-Rickenbach, O. Küsnacht/Zurich, O. La Symphonie Le Locle, O. Malters, O. Meggen, O. Meilen, O. Ges. Münsingen, O. Niedergösgen. O. Ostermundigen, O. Symphonique Porrentruy, O. Schwyz, O. Sempach, O. Siebnen, O. Steckborn, O. Symphonique Tavannes, O. Thalwil, O. Thusis, O. Trübbach SG, O. Viège, O. Wattwil, O. Weggis.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4. 4. 54 à Bâle. Ce procès-verbal a paru dans «Sinfonia» No 5/6 1954. Il est accepté sans opposition avec les remerciements d'usage à son rédacteur.

4. Rapport annuel 1954. Le rapport annuel du Président a paru dans les Nos 1 et 2/3 1955 de «Sinfonia». Il n'est pas demandé de modifications. Sur proposition du vice-président, ce rapport est accepté également.

5. Rapport du bibliothécaire 1954. Ce rapport a été publié dans le No 2/3 1955 de «Sinfonia». La SFO est très reconnaissante envers le bibliothécaire central pour l'énorme travail qu'il fournit. Son rapport est accepté.

6. Comptes 1954, Rapport des vérificateurs. Les comptes 1954 de la SFO ont été publiés dans le No 2/3 1955 de «Sinfonia». Une situation financière favorable a permis de faire de nouveaux achats de musique pour fr. 2137.55. Le compte y relatif a été amorti de fr. 1921.25.

Les états de fortune de fr. 7816.45 au compte Capital et fr. 7062.35 au compte du fonds de musique ont été contrôlés par les sections vérificatrices de Langenthal (M. L. Keller) et Orchestre du Foyer de Moutier (M. Hirschy) et trouvés en ordre. Leurs rapports ont paru dans le No 2/3 1955 de «Sinfonia».

M. Keller, de la section vérificatrice sortante Langenthal, présent à l'assemblée, n'a rien à ajouter à son rapport et relève la façon exemplaire dont sont tenus les comptes. Sur proposition des vérificateurs, les comptes 1954 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité central avec remerciements spéciaux au caissier pour sa bonne gestion.

7. Propositions du Comité central.

a) Conférence des présidents : Le CC propose de revenir aux conférences de présidents qui étaient organisées plus tôt et auxquelles bon nombre de sections prenaient part. Il est regrettable qu'elles n'ont pas pu être mises sur pied en 1954. Afin de réduire les frais, de telles conférences doivent être organisées par régions. — La proposition est acceptée à une forte majorité. La Suisse romande n'ayant prouvé que peu d'intérêt à ces conférences, elles ne seront remises sur pied qu'au moment où le désir en sera manifesté.

b) Cours de perfectionnement pour instrumentistes : Le Président central renseigne l'assemblée sur le succès qu'a remporté l'hiver dernier le cours de contrebasse organisé à Delémont. M. Viale, soliste de la BOG à Bâle, directeur du cours, a montré une très grande compréhension et a fait preuve de beaucoup de zèle. Le cours a duré 10 après-midi. Les 8 participants se sont déclarés enchantés du résultat obtenu. Les frais de tels cours étant supportables pour nos finances et d'autre part le succès qu'ils remportent nous permettent de proposer de récidiver.

La section de Delémont qui a mis le local et les instruments à disposition du cours est chaudement remerciée.

A une demande de M. Haueter, Balsthal, le Président central précise qu'une finance de cours de fr. 25.— à 35.— a été demandée aux participants.

M. Monning, Kammer-Orchester Bienne, demande si, vu la situation financière assez bonne de la SFO, une partie de la contribution des participants pourrait éventuellement être remboursée.

Si, pour 30 heures d'enseignement, il est demandé une participation de fr. 25.— à 35.—, cette contribution est modeste. Elle avait du reste été examinée à fond avant sa mise en compte. La SFO a de son côté donné francs 407.90. Ce montant est également considéré comme assez élevé. Les participants eux-mêmes estiment leur contribution raisonnable. M. Monning, sur ces indications, retire sa demande, et renonce à une autre proposition.

c) Cours pour la confection d'anches de hautbois et bassons. Après une invitation parue dans «Sinfonia» relative à l'organisation d'un cours pour la confection d'anches de haut-bois, aucune section n'a jugé utile de s'intéresser à un tel cours.

Par contre, pour la confection d'anches de bassons, 8 intéressés se sont annoncés. Le cours a ainsi pu être mis sur pied, sous la direction experte de M. Stähr, soliste à Berne. Un cours d'une journée a suffi pour permettre aux participants de connaître à fond la confection d'anches. Les participants s'en sont montrés enchantés. Une demande aux sections sera encore faite dans «Sinfonia» pour l'organisation de tels cours dans d'autres régions.

Le principe même de l'organisation d'autres cours pour la confection d'anches de hautbois et bassons est décidé à l'unanimité.

d) Achats pour la bibliothèque en 1955. Dans le No 1 1955 de «Sinfonia», il était question de prévoir de nouveaux achats de musique pour un montant de fr. 1500.— à 2000.—. Cette communication parut avant la reddition définitive des comptes. Le résultat favorable étant maintenant connu, le CC propose de demander à l'assemblée un crédit de fr. 2000.— pour l'achat de musique en 1955. De ce montant fr. 1500.— sont tout d'abord mis à disposition de la commission de musique pour de nouveaux achats et fr. 500.— à disposition du bibliothécaire central pour le remplacement ou le complément d'oeuvres existantes. Si ce dernier montant de fr. 500.— n'était pas utilisé complètement pour le but prévu, le solde serait également consacré à l'achat de nouvelles oeuvres.

Le crédit de fr. 2000.— est accordé à l'unanimité.

Il nécessitera le prélèvement de fr. 1300.— dans le fonds de musique, destiné à cet effet.

8. Propositions des sections. Le CC n'a reçu aucune proposition écrite de la part des sections.

M. Flück, orchestre de la SSdC Zurich croit que la SFO devrait entreprendre des démarches en vue de la participation d'orchestres d'amateurs aux émissions radiophoniques. Cela paraît lui justifié par le fait que les fanfares, sociétés d'accordéons et clubs de jodleurs peuvent se produire en des émissions de plus ou moins bonne qualité.

Le président central Botteron oriente l'assemblée sur l'étude de la question déjà faite en son temps par la SFO. L'administration de la radio dispose d'orchestres professionnels en mesure d'interpréter parfaitement et dans une composition orchestrale complète les oeuvres du répertoire de musique d'orchestres. La jeu à la radio exige des prises de son parfaites, rendues difficiles par des raisons d'accoustique et autres, en dehors des grandes salles de concert. Des démarches, dans les conditions actuelles, ne paraissent pas pouvoir aboutir. Il existe toutefois, depuis un certain temps, la possibilité de participer à des émissions populaires, en combinaison avec d'autres sociétés.

M. le Prof. Dr Cherbuliez reconnaît le bien-fondé de la question. Il croît possible que les orchestres d'amateurs se produisent à la radio en interprétant des oeuvres que les orchestres professionnels ne jouent pas et à condition que leur étude soit menée à fond et consciencieusement. Il s'agit surtout d'oeuvres de style populaire, telles que d'anciennes danses régionales, comme par exemple la Suite Valaisanne de Ribeaupierre. Il estime possible d'entreprendre dans ce domaine un travail intéressant et constructif et remarque, en passant, ce qui est fait à l'étranger.

Le Président central Botteron relève également cette possibilité. L'initiative pourrait venir directement des sections avec des propositions aux studios.

9. Fixation de la cotisation 1955. La proposition du CC de maintenir à fr. 1.— la cotisation annuelle par membre actif, libre et exécutant est acceptée à l'unanimité.

M. Bouverat, Les Breuleux, désire des précisions au sujet de la cotisation centrale. Le président central Botteron le renseigne en relevant que la cotisation ne s'étend pas aux musiciens de renfort qui sont payés par la section. Pour tous les autres exécutants par contre, la section doit verser la cotisation centrale, la musique étant utilisée par eux aussi.

Les sections sont instamment priées d'annoncer le nombre total des exécutants à leurs concerts. Nous devons pouvoir compter sur la contribution de tous. N'oublions pas que les cotisations sont avant tout destinées à notre bibliothèque centrale dont bénéficient les sections.

10. Budget 1955. Le budget paru dans «Sinfonia» 2/3 1955 est accepté sans discussion.

11. Nomination du comité central. Selon les statuts de la SFO, le Comité central doit être réélu tous les trois ans. Le Comité, dans sa composition actuelle, se tient à disposition pour une réélection. L'assemblée est toutefois libre de faire des propositions à ce sujet.

Le Vice-président relève l'énorme travail fournit par le Président Botteron. Il rappelle les cours de directeurs, les conférences des présidents, les cours pour instrumentistes. Sous son impulsion, la bibliothèque centrale a pu être fortement augmentée.

En se levant, l'assemblée unanime confirme M. *Robert Botteron* comme Président central de la SFO pour une nouvelle période.

Les autres membres du comité central MM. Paul Schenk, comme vice-président. Ernst Roos, comme bibliothécaire, Benjamin Liengme, comme caissier central, Louis Zihlmann, comme secrétaire central, sont réélus à l'unanimité.

Le Président central remercie ses collègues du CC pour leur activité passée et relève le bel esprit d'équipe qui règne au sein du comité central. — Il donne également connaissance que conformément aux statuts, la comité central a, dans sa séance de hier, réélu à l'unanimité les membres de la commission de musique pour une nouvelle période, à savoir: MM. Dir. G. Fessler-

Henggeler, Baar, comme président, Dr Ed. M. Fallet, Berne, Prof. Dr A.-E. Cherbuliez, Kilchberg-Zurich.

12. Nomination d'une section vérificatrice. Après avoir fonctionné pendant 2 ans comme section vérificatrice, Langenthal se retire. Moutier reste par contre en fonction pour 1955 encore. L'assemblée propose, en remplacement de Langenthal : Bienne, Orchestre de chambre romand ; Bienne, Kammer-Orchester ; Berne, Musik-Kollegium ; Soleure, Orchestre de Soleure ; Granges SO, Orchesterverein ; St-Imier, Orchestre symphonique.

Ces propositions sont soumises à un vote. La majorité de l'assemblée se prononce en faveur de l'Orchestre de chambre romand de Bienne.

13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués. L'orchestre de la SSdC de Zurich qui s'était mis à disposition pour l'organisation de la prochaine assemblée des délégués a retiré sa candidature du fait qu'il serait probablement préjudiciable de prévoir en même temps un jubilé et une assemblée des délégués.

Seul l'orchestre Musik-Kollegium de Berne reste ainsi sur les rangs. A l'unanimité l'assemblée lui fait confiance et le charge de l'organisation de la prochaine assemblée des délégués.

M. le Dr Fallet remercie de l'honneur qui est fait à l'orchestre Musik-Kollegium et annonce que la date de la prochaine cession est prévue pour les 28 et 29 avril 1956, dans le cadre de l'année Mozart prévue à Berne l'an prochain.

14. Divers et imprévus. Le Président central Botteron a eu l'occasion d'assister dernièrement à une répétition de l'orchestre d'enfants nouvellement créé à Delémont. Il a été tellement étonné des résultats obtenus qu'il avait prié Mlle Marquis, Directrice de cet orchestre, de faire aujourd'hui un court rapport sur le travail fourni. Malheureusement Mlle Marquis est empêchée par la maladie d'être présente. M. Botteron donne donc connaissance d'une traduction (faite par M. Schenk) du petit exposé que devait présenter Mlle Marquis.

M. Haueter, Balsthal, désire que cet exposé soit publié dans «Sinfonia» ou multicopié. Etant donné qu'il sera donné suite à ce désir, ce rapport ne sera pas relevé dans le présent procès-verbal.

L'expérience faite à Delémont devrait susciter d'autres sections à s'assurer, pour l'avenir, la formation de jeunes éléments.

M. Roos, bibliothécaire centrale, relève avec insistance, l'utilité d'un tel travail. Il fait part de ses propres expériences au cours desquelles il a réussi à interpréter avec succès la symphonie enfantine de Haydn et une oeuvre de Romberg.

M. Jeanprêtre, Bienne, craint une imitation des «orchestres bébés» dans lesquels le côté démonstratif l'emporte grandement sur le travail musical. Il craint également des difficultés dans les localités où il existe des écoles de musique. (Là où il existe des écoles de musique avec orchestres d'élèves, le but recherché est atteint. Là où il n'existe pas d'orchestres d'élèves, il peut certainement être fait un travail utile.)

M. Liengme, caissier central, relève que l'orchestre d'enfants de Delémont constitue avant tout un travail d'ensemble en vue de la formation d'éléments indispensables à la qualité d'un orchestre et non à celle de solistes. Il n'y a donc aucune analogie avec un orchestre-bébé.

Dans une discussion nourrie, prennent encore la parole MM. Schwarb, Basler Orchester-Verein au sujet d'un essai à Freidorf, Hubler, Balsthal, Furrer, Sursee, Rohr, Rheinfelden, faisant part de leurs expériences. M. le Prof. Dr Cherbuliez fera paraître l'exposé de Mlle Marquis dans «Sinfonia» en le commentant.

L'intérêt que suscite la question prouve qu'elle se pose dans maintes sections.

Le Président central Botteron rappelle que malgré les 126 sections que compte aujourd'hui notre association, bon nombre d'orchestres suisses n'en font pas encore partie. Ils y auraient toutefois un intérêt certain. Il recommande aux sections de répandre l'idée de la SFO en recommandant, dans des rapports personnels, l'adhésion d'autres orchestres à la SFO.

Sursee désirerait savoir s'il existe un état de tous les orchestres d'amateurs en Suisse.

Le travail personnel comptant avant tout, une liste ne paraît pas indispensable.

M. Schaub, Coire, fait remarquer que l'assemblée des délégués de 1956, prévue les 28 et 29 avril, aura lieu à un moment où les billets de dimanche n'auront plus cours. Il souhaite une autre date.

M. le Dr Fallet, Berne, fait remarquer que malheureusement la date fixée a dû être placée dans le cadre d'autres manifestations qui auront lieu à Berne et qu'un déplacement ne sera probablement plus possible.

M. Krebser, Arbon, aurait besoin de la 4me symphonie italienne de Mendelssohn. Elle n'est pas disponible pour le moment à la bibliothèque centrale. Les orchestres de Langnau et Rorschach la possède. Ils seront certainement disposés à la mettre à disposition.

En termes choisis Monsieur Dr Ciocchari, chancelier de l'Etat du Tessin, apporte encore le salut du gouvernement du canton en relevant les différentes activités musicales tessinoises, au profit de la population et des touristes (Semaines musicales de Ascona et Lugano).

15. Nomination des membres vétérans de la SFO. Cette cérémonie est prévue après le banquet, à l'Hôtel Schweizerhof.

A 12 h. 25 M. le Président central Botteron pouvait clore l'assemblée des délégués en remerciant encore une fois chaleureusement les nombreux délégués ainsi que les organisateurs de ces journées.

Pendant le banquet se fut au tour de M. le Prof. Mordasini d'apporter le salut et les voeux de la ville de Bellinzone. Il releva l'utilité de faire en sorte que la jeunesse se tourne vers la musique toujours davantage. Il ne cacha pas ses sentiments d'estime pour le travail qu'accomplissent nos sections de la SFO.

A 14 h. 30 les nouveaux membres vétérans se groupèrent en vue de la petite manifestation prévue en leur honneur, en reconnaissance de leur longue activité dans les orchestres auxquels ils appartiennent. Entourés d'anciens vétérans déjà nommés ces dernières années, les nouveaux vétérans entendirent le Président central Botteron leur adresser les félicitations et voeux d'usage. Ont été nommés :

Noms	Sections	Age	Activité	Art.
Gisi Arnold	Stadtorchester Olten	54	38	1
Della Casa Guido	Società orchestr. Bellinzona	68	37	1/2
Rutishauser Fritz	O. de la SSdC Zurich	64	37	1/2
Racine Hermann	Orch. symph. St-Imier	56	37	1
Santini Léon	Orch. symph. Porrentruy	53	37	1
Tosi Luigi, Dir.	Società orchestr. Bellinzona	74	36	1/2/6
Gallino Domenico	Società orchestr. Bellinzona	74	36	1/2
Schenk Otto	OV Uzwil	61	36	1/2
Borsatti Ettore	OV Kreuzlingen	56	36	1
Fluck Gustav	O. de la SSdC Zurich	56	36	1
Bolle August	OV Grenchen	57	35	1
Voisard Alex	Orch. symph. Porrentruy	57	35	1
Krebs Hermann	OV Grenchen	54	35	1
Giger Paul	OV Grenchen	54	35	1
Dr. Fallet Eduard	Berner Musikkollegium	51	35	1
Frl. Grütter Josy	OV Ruswil	51	35	1
Frl. Erni Emilie	OV Ruswil	51	35	1
Guéniat Edmond	Orch. symph. Porrentruy	51	35	1
Wermelinger Albert	Berner Musikkollegium	61	34	2
Suremann Walter	OV Cham	66	28	2
Badioli Mario	Società orchestr. Bellinzona	61	27	2
Uebelhardt Walter	Orch. Solothurn	54	36	1

Deux charmantes Tessinoises, en costume régional, remirent à tous les nouveaux vétérans l'insigne, la carte de légitimation, un oeillet rouge et le vin d'honneur.

Puis résonnèrent encore les mélodies d'une sérénade de Haydn exécutée par un quatuor à cordes, sous la direction de M. le Dr Zeli.

L'assemblée des délégués 1955 — la première tenue au Tessin — appartient déjà à l'histoire. Encore une fois, les amitiés créées par les liens de la musique ont grandi. Tandis que la plupart des délégués s'en retournèrent directement à leur domicile, d'autres profitèrent pour admirer les beautés du Tessin.

Le rendant-compte a. i. : Paul Schenk

(Traduction B. Liengme)